

## Avis Public,

LES LOTS sur le Canal de Lachine, faisant partie de la **FERME ST. GABRIEL**, seront vendus par Encan Public, le 21 AOUT prochain, à la Salle d'Encan de M<sup>rs</sup>. CUVILLIER & FILS, rue St. Sacrement.

## CONDITIONS DE LA VENTE.

1. Ces lots seront vendus en Franc alevé c'est-à-dire exempts de toutes charges seigneuriales.
2. Les acquéreurs payeront comptant les frais de criées et de bornage et les contrats; plus un dixième du prix d'adjudication.
3. Le reste du prix pourra demeurer, pendant dix ans, entre les mains des acquéreurs, qui en payeront l'intérêt annuel, au taux de six par cent, avec liberté de payer en tout temps, à leur volonté, par paiement pas moins de £100.

## REMARQUES.

Les avantages de cette propriété sont si bien connus, qu'il est presque inutile de les mentionner. Ces lots situés sur le bord de deux grands bassins, à proximité de la ville et du port de Montréal, communiquant aux faubourgs Ste. Anne et St. Joseph, par de belles et larges rues, seront nécessairement l'entrepôt du commerce le plus actif.

On peut voir les plans au bureau de Messieurs Cuvillier et fils, rue St. Sacrement.

J. P. COMTE, P<sup>re</sup>,  
Procureur du Séminaire de  
Montréal.

Montréal, 9 août, 1845.

## MM. HAYES &amp; HAUCK,

## Manufacturiers &amp; Importateurs,

Seconde porte au Nord Est de la Place d'Armes, Nos 141 & 96 de la Rue Notre Dame.

M. HAYES ET HAUCK ont l'honneur d'annoncer que leur importation étendue de CHAPEAUX de SOIE et de CASTOR, de CASQUETTES, etc., vient d'arriver par les Vaisseaux le *Burnhopside* et l'*Ottawa*, et qu'ils attendent de jour en jour par le *Lady Kinnaird*, de Londres, le reste de leur assortiment de printemps. Ils peuvent le recommander à l'examen des Connaissances et du public. On ne trouvera rien de mieux, sous le rapport du goût, de l'élegance et de la qualité.

Montréal, Mai 31, 1845.

RECEMMENT importés par M. DELAGRAVE, et à vendre par le Soussigné:

- Fleur de Champagne, de Ruinart, père et fils,  
Do. do. Moët et Chardon, en petites et grosses bouteilles,  
Vin de Pommard, en quarts de 30 gallons,  
Do. do. de Volnay,  
Do. do. de Beaune,  
Do. do. Macon,  
Château Lafitte, en barriques et en quarts,  
Chambertin, en caisses d'une douzaine,  
Hermitage, Rouge et Blanc, do.,  
St. Pèry Mousseux,  
Do. Rosé, en grosses et petites bouteilles,  
Château Grille, en caisses d'une douzaine,  
Cote-Rôtie do. do. do.,  
Château Lafitte, en grosses et petites bouteilles,  
Frontignan Muscat, en bouteilles,  
Lunelle do.,  
Sauterne do.,  
Chablis do.,  
Roussillon do.,  
Porto,  
Liqueurs Fines, en caisses d'une douzaine,  
Do. Curaçao de Hollande,  
Absinthe Suisse,  
Fromage de Gruyère,  
Vanilles, Truffes, Pâtés de Foies gras, Petits Pois.  
Attendus de jour en jour par le *Hanna*, *Lady Sale*, et le *Suzanna*:—  
Vins de Sauterne en quart de 30 gallons,  
Chablis do. do.,  
Schubert, Buce, Champagne en petites bouteilles,  
de Ruinart, Eaux-du-Vie, de Champagne en caisses d'une douzaine, Château Margot, et quelques douzaines de supérieur Château Lafitte.

Tous ces vins peuvent être recommandés aux amateurs comme de première qualité, la plus grande partie venant directement de la célèbre maison de FLORENTIN FAURE, de St. Pèry, département de l'Ardeche en Bourgogne.

Pierre à Moulanges française très-grosse et de première qualité, Moulanges toutes faites venant directement de Laferté, de 5 pieds de diamètre.

Toile à Bluten de Hollande.

Venant d'être débarqué du *Niagara*—

Quelques douzaines de CHAPEAUX FRANÇAIS pour hommes.

Attendus de jour en jour:—

Calices à coupe d'argent, Ciboires, Ostensoires, Encensoirs, Porte-Dieu, etc. Aussi divers autres articles dans cette branche.

J. D. BERNARD.

## Prospectus

DE LA

## SOCIÉTÉ MUTUELLE DE CONSTRUCTION DE MONTRÉAL.

Incorporée par acte du Parlement.

## DIRECTEURS.

M. CASTLE, Ecr.

J. T. BRONDGEEST, Ecr.

J. M. TOBIN, Ecr.

JOHN LEEMING, Ecr.

ROBERT SCOTT, Ecr.

JOHN T. BADGLEY, Trésorier et Secrétaire

GEORGE GRUNDY, Assistant-Secrétaire.

W. N. CRAWFORD, Notaire Public.

WILLIAM SPEARS, Inspecteur.

Actions de £100 et chaque souscription mensuelle de 10s. par action. Mise d'entrée, 2s. 6d. par action.

Le but de cette société est de permettre aux individus de placer leurs épargnes dans l'achat ou l'érection de bâtisses.

Un locataire dans l'espace de dix années paie à son propriétaire, en loyers, une somme égale à la valeur de la maison qu'il occupe, et cependant à l'expiration de ce temps, il n'a aucun intérêt dans la propriété. Mais en devenant membre de cette société, il peut acheter ou bâtir une maison par le moyen d'une avance ou prêt qui lui est fait dans ce but et pour cet objet, lequel prêt est repayable par instalements mensuels, qui ne sont que peu de chose, s'ils sont plus considérables, que le loyer qu'il serait autrement obligé de payer, avec cet avantage qu'il devient propriétaire en dix ou douze ans, et fréquemment en bien moins de temps.

Le fonctionnement de la société est comme suit: chaque membre paie une souscription mensuelle de dix chelins pour chaque action de £100 qu'il a prise; ainsi celui qui possède une action peut emprunter ou acheter £100 et celui qui a pris cinq actions, £500, et ainsi de suite, en proportion du nombre d'actions qu'il possède. L'argent que la société aura à prêter, sera offert tous les mois au concours, et alors chaque membre aura l'occasion d'acheter jusqu'au montant de ses actions.

L'emprunteur ou l'acheteur, avant de recevoir le montant, doit déposer les particularités de ses sûretés, qui seront examinées et visitées par l'Inspecteur, qui fera aussi l'investigation des titres, et si tout est satisfaisant, l'argent est avancé, chargé toutefois au taux de six pour cent par an. Si l'emprunteur désire bâtir, l'argent lui est avancé selon et suivant les progrès de la bâtisse.

La plus grande sécurité et protection contre tout risque est ainsi offerte aux capitalistes en autant qu'aucune autre sûreté que celle des biens de fonds de des bâtisses ne sera reçue.

(Toute sûreté personnelle, quelque bonne qu'elle soit sous tous les rapports, ne sera prise dans aucun cas), mais le grand objet pécuniaire de cette Association, est de procurer aux individus qui ont peu de revenus et des revenus limités, les moyens par lesquels ils puissent placer une partie de leurs épargnes, d'une manière sûre, avantageuse et profitable, et d'offrir à ces classes des motifs qui peuvent les exciter à des habitudes industrielles et d'économie, dans l'espérance de pouvoir, avec leurs épargnes, se procurer pour eux-mêmes et leurs familles, de confortables maisons.

En conséquence de la période avancée de la Session pendant laquelle cette société a obtenu son acte d'Incorporation, les livres de la Société ne pourront être ouverts pour la transaction des affaires, avant le premier Octobre prochain. Mais les personnes qui désireraient profiter des avantages qu'elle offre peuvent se procurer des copies de l'Acte d'Incorporation et des règlements de l'Association en s'adressant à Wm. N. Crawford, écrivain, Notaire Public, rue St. Gabriel, qui recevra aussi les noms de ceux qui désirent devenir souscripteurs.

## Avis.

Pour la commodité des souscripteurs à la Société Mutuelle de Construction, et autres personnes, le soussigné a ouvert un LIVRE DE REFERENCE ou MEMORANDUM des particularités des lots vacants ou à vendre dans cette ville et ses environs. Les avantages de cette méthode, et pour le vendeur et l'acheteur, sont évidents et ceux qui désirent disposer des terrains, lots de terre, &c., sont respectueusement invités à fournir les descriptions, prix, &c., de leurs biens-fonds à

W. N. CRAWFORD, N. P.  
No. 25, Rue St. Gabriel.

Mai 12.

## A NOS ABONNES.

Le premier semestre d'abonnement de la REVUE CANADIENNE vient de finir et il est encore un grand nombre de nos abonnés surtout de la campagne qui n'ont pas encore payé. D'après les conditions du journal, l'année entière est due du premier juillet courant.

**Avis aux retardataires**, qu'ils ont vingt chelins à payer, au lieu de dix. L'encouragement que nous avons reçu et que nous recevons encore tous les jours de toutes les parties du pays, va au delà de nos espérances, mais pour que cet encouragement nous profite, il faut que ceux qui s'inscrivent remplissent leurs obligations. Comme notre liste d'abonnés augmente chaque jour de plus en plus, et que son chiffre va bientôt atteindre le nombre de copies du journal, que l'on frappe chaque semaine, il nous faudra enfin effacer de nos listes ceux qui ne paieront pas. C'est le seul moyen de nous assurer une existence prospère et longue, et nous sommes déterminés à faire observer nos conditions d'abonnement.

Ceux qui, d'ici à quelques semaines, au **1er septembre prochain**, n'auront pas payé, au moins le premier semestre, peuvent s'attendre à voir la discontinuation de la Revue. Nos abonnés de la campagne voudront bien nous adresser cela directement ou le payer à nos agents; et nos agents nous rendront service en nous envoyant les noms de ceux qui remplissent leurs obligations, de ceux qui ne paient pas, qui discontinuent, etc., d'ici au **1er septembre prochain**.

Nous profitons de cette occasion pour annoncer à nos lecteurs que nous attendons de France par les prochains steamers les journaux et revues suivantes que nous mettrons à contributions, et qui nous promettent une riche moisson de romans, nouvelles, feuilletons, récits attrayants, instructifs et amusants: *L'Illustration*, *La Revue des Deux Mondes*, *La Revue de Paris*, *Le Magasin Pittoresque*, *Le Musée des Familles*, *Le Feuilletoniste*, *L'Abeille Littéraire*, *La Revue Nouvelle*, etc., etc.

Nous avons donné ordre pour la "Gazette des Femmes" rédigée par les Dames de Paris le plus en vogue comme Femmes de Lettres et Littérateurs. Ce journal va donner un nouvel attrait à notre publication qui, chaque jour, nous ôsons le croire, s'efforcera de mériter cette popularité qu'on veut bien lui donner.

Nous recevons de temps à autre des plaintes de nos abonnés qui ne reçoivent pas notre REVUE régulièrement. Nous les prions de croire qu'il n'y a pas de notre faute; il faut qu'elle soit dans le département des postes. Nous nous faisons toujours un plaisir de remplacer *gratis*, les numéros qui pourraient manquer, ou qui seraient gâtés pas le transport ou autrement, afin de compléter les files.

LA REVUE CANADIENNE paraît le Samedi de chaque semaine. Elle formera, pour l'année, un volume contenant la matière de plus de dix volumes grands in-octavo. Le journal sera imprimé sur beau papier, et la partie typographique et matérielle sera sans reproches.

On s'abonne à la *Revue Canadienne*, au bureau du journal, no. 7 rue St-Nicolas, ou aux bureaux du Rédacteur-en-chef, no. 31 rue St-Gabriel, vis-à-vis l'Hôtel du Canada, de Mme. St-Julien; et chez M. Fabre et Cie, et C. P. Leprohon, Libraires de cette ville.

Un an . . . . . 20 chelins.

Six mois . . . . . 10 ..

Trois mois . . . . . 5 ..

LOUIS O. LE TOURNEUX,  
Rédacteur en chef et Propriétaire.

MONTRÉAL.

IMPRIME PAR LOVELL ET GIBSON.